



**Municipalité de
Terrasse-Vaudreuil**

AVIS PUBLIC
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 639-1
MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE
DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX NUMÉRO 639

Conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux citoyens et contribuables de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil.

1. QUE, lors de la séance ordinaire du 11 septembre 2018, un avis de motion a été donné à l'égard du règlement numéro 639-1 modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil et intégrant des règles d'après-mandat pour les employés identifiés dans la loi ainsi que ceux que la municipalité identifiera. Le projet de règlement numéro 639-1 a été présenté et déposé séance tenante.
2. QUE l'intégration d'une telle disposition est imposée par la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec*.
3. QUE le projet de règlement numéro 639-1 *interdit aux personnes suivantes :*
 1. *le directeur général et son adjoint;*
 2. *le secrétaire-trésorier et son adjoint;*
 3. *le trésorier et son adjoint;*
 4. *le greffier et son adjoint;*
 5. *tout autre employé désigné par le conseil de la municipalité.*

dans les douze mois qui suivent la fin de son emploi, d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre d'employé de la municipalité.

4. QU'il est prévu que le conseil municipal procède à l'adoption du règlement numéro 639-1 lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 9 octobre 2018 à 19 h 30 au centre communautaire, au 78, 7^e Avenue, Terrasse-Vaudreuil (Québec).
5. QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance du projet de ce règlement au Service du greffe, 74, 7^e Avenue, Terrasse-Vaudreuil, durant les heures de travail.

DONNÉ À TERRASSE-VAUDREUIL, ce vingt-cinquième (25^e) jour du mois de septembre deux mille dix-huit (2018).

Lily Ducharme
Greffière

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la municipalité au www.terrasse-vaudreuil.ca